

2020/0094

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le sept décembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 16 - Votants : 16

Etaient présents : M. BADIDI. SEGUIN. PETIT. COQUELET. CHATELAIN. CHRETIEN. WERY. BAROCHE. RAVIDAT.

Mmes MERCIER. BLANDO. WAUCHER. DELTOUR. CAFFIAU. STALLA. WAUCHEUL.

Absents : Mme DELPLANQUE-GABET, Mme CUVILLIER-BOUILLON et M. CHALDAUREILLE.

Secrétaire de séance : M. WERY.

Objet : Aide Départementale aux Villages et Bourgs programmation 2021.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet dénommé rénovation aux normes de l'accessibilité de l'école maternelle est susceptible de bénéficier de la subvention relative à l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (A.D.V.B.) pour la programmation 2021.

Ayant pris connaissance du projet proposé par la commune d'Avesnelles qui s'élève à 26 260,00 euros H.T. soit à la somme de 31 512,00 euros TTC.

Les travaux projetés en 2021 seront à inscrire au budget primitif 2021 selon les modalités de financement prévisionnel proposé :

Suite de la délibération 2020/0094

Dépenses		Recettes	
Montant H.T des travaux de démolition de l'ancienne rampe non conforme	2 000,00 €	Subvention ADVB sollicitée à hauteur de 50 % du H.T.	13 130,00 €
Montant H.T des travaux de réfection et recharge d'enrobé pour mise à niveau PMR	3 500,00 €	Fonds propres de commune	18 382,00 €
Montant H.T des travaux de dépose de rampes PMR	17 760,00 €		
Montant H.T des travaux d'éclairage extérieur façade conforme PMR	3 000,00 €		
T.V.A. (20 %)	5 252,00 €		
Montant T.T.C de l'opération	31 512,00 €	Montant T.T.C de l'opération	31 512,00 €

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'avant-projet présenté ci-dessus,
Sollicite le financement départemental au taux de 50 %, au titre de l'ADVB,
soit une subvention d'un montant de 13 130,00 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 11 DEC. 2020

Le Maire,

